



Formation VIVEA – Mettre en place la gestion volumétrique de l'irrigation sur mon exploitation

Chloé CHAUVIN, Mélissa DUFERMONT, Aurore VASSEUR,



hautsdefrance.chambre-agriculture.fr





Contenu de la formation

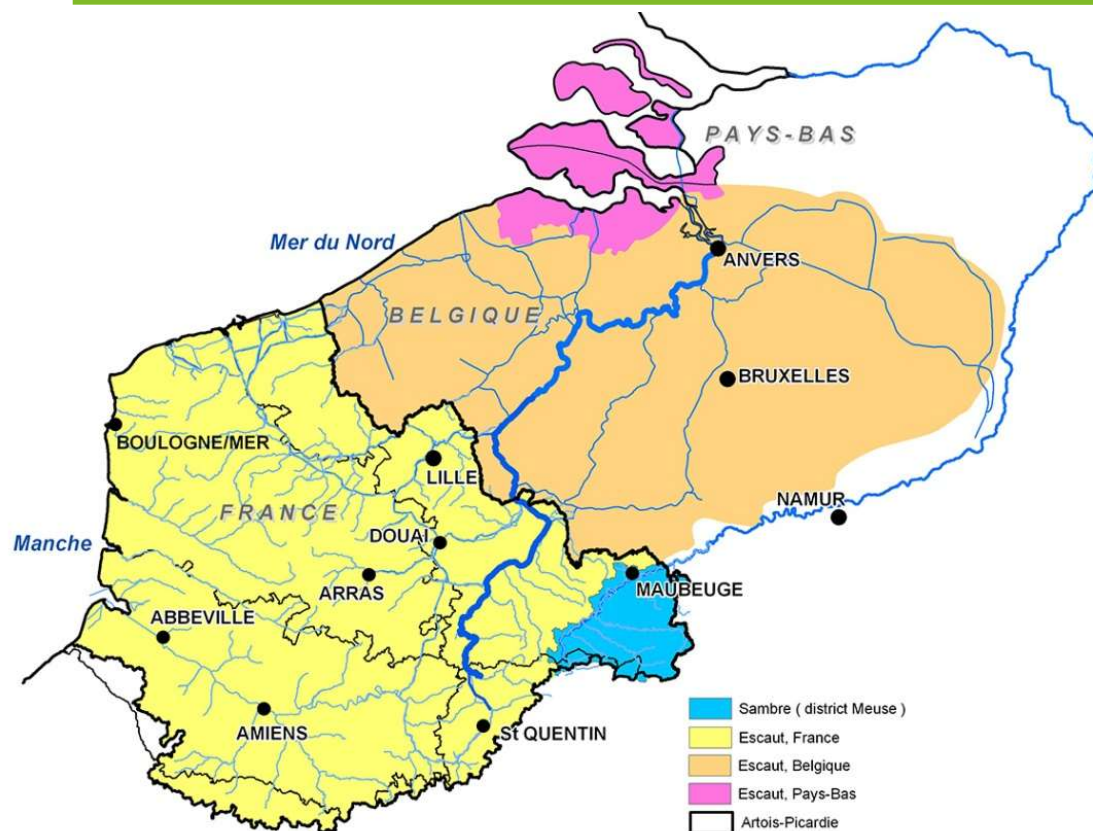
1. Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau

1. **Le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau**
2. Prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui et demain

2. Comprendre la gestion volumétrique et sa mise en œuvre

1. Cadre réglementaire et évolution prochaine
2. Objectifs de la gestion volumétrique
3. Présentation de l'outil Irrig'Eau
4. Simulation de cas concrets

➤ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)



- Directive Cadre sur l'Eau (Loi du 3/01/1992) :
- Chaque bassin hydrogra-phique doit être doté d'un plan de gestion de district hydrographique : **SDAGE en France**. Le SDAGE (2022/2027) a pour objet d'établir des priorités et des stratégies locales

SDAGE ARTOIS PICARDIE 2022 2027

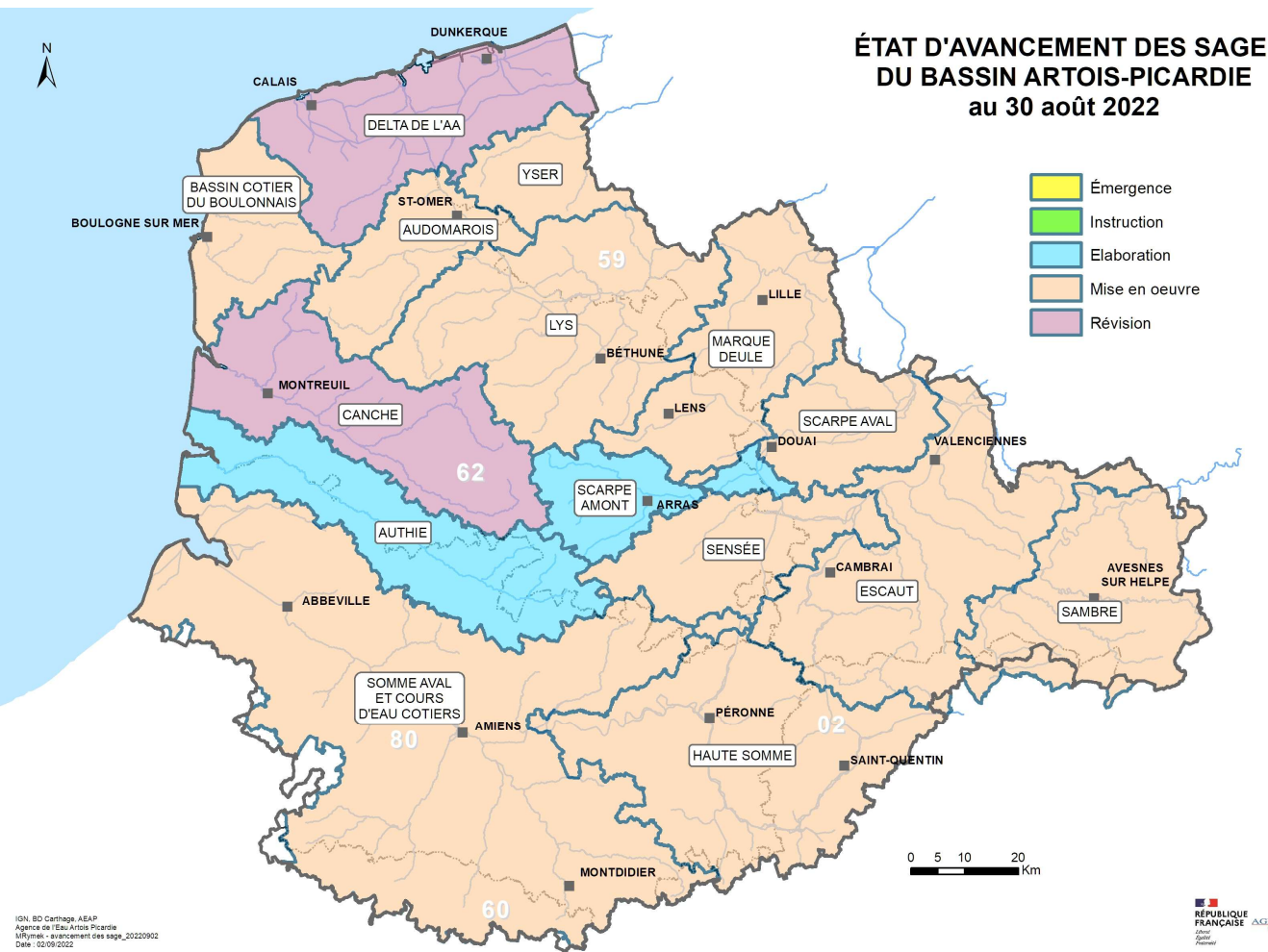
- Entrée en vigueur depuis le 21 mars 2022
- Document de planification qui fixe pour 6 ans les orientations permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux » sur le bassin
 - => Objectif 2027 : Atteinte du bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eaux souterraines et superficielles**
- Le programme de mesures (PDM) qui y est associé liste les actions opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs du SDAGE
- le plan de gestion peut être complété par des plans de gestion plus détaillés pour un sous bassin (SAGE en France)

Orientations du SDAGE Artois-Picardie

Les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie sont désignés par des lettres :

- • **Enjeu A** : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et des zones humides
- • **Enjeu B** : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- • **Enjeu C** : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- • **Enjeu D** : Protéger le milieu marin
- • **Enjeu E** : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Une politique de l'eau territoriale



- Une déclinaison politique sur des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur l'Agence Eau Artois Picardie notamment

- 15 SAGE
- Seul bassin en France recouvert par des SAGE

Disposition B-2.3 du SDAGE: définir un volume disponible par sous bassin et proposer une répartition par usage

- Si le volume disponible est inférieur ou proche des besoins du territoire à court/moyen terme, et **a minima pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie** ... les CLE des SAGE engagent la démarche suivante avant l'échéance du présent SDAGE :

Mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés

Réalisation d'un diagnostic

Elaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.



Les agences de bassin



SDAGE Artois Picardie :
<https://agissons pour leau.fr/la-consultation>



SDAGE Seine Normandie & le
PGRI :

<http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>





Contenu de la formation

1. Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau

1. Le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau
2. **Prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui et demain**

2. Comprendre la gestion volumétrique et sa mise en œuvre

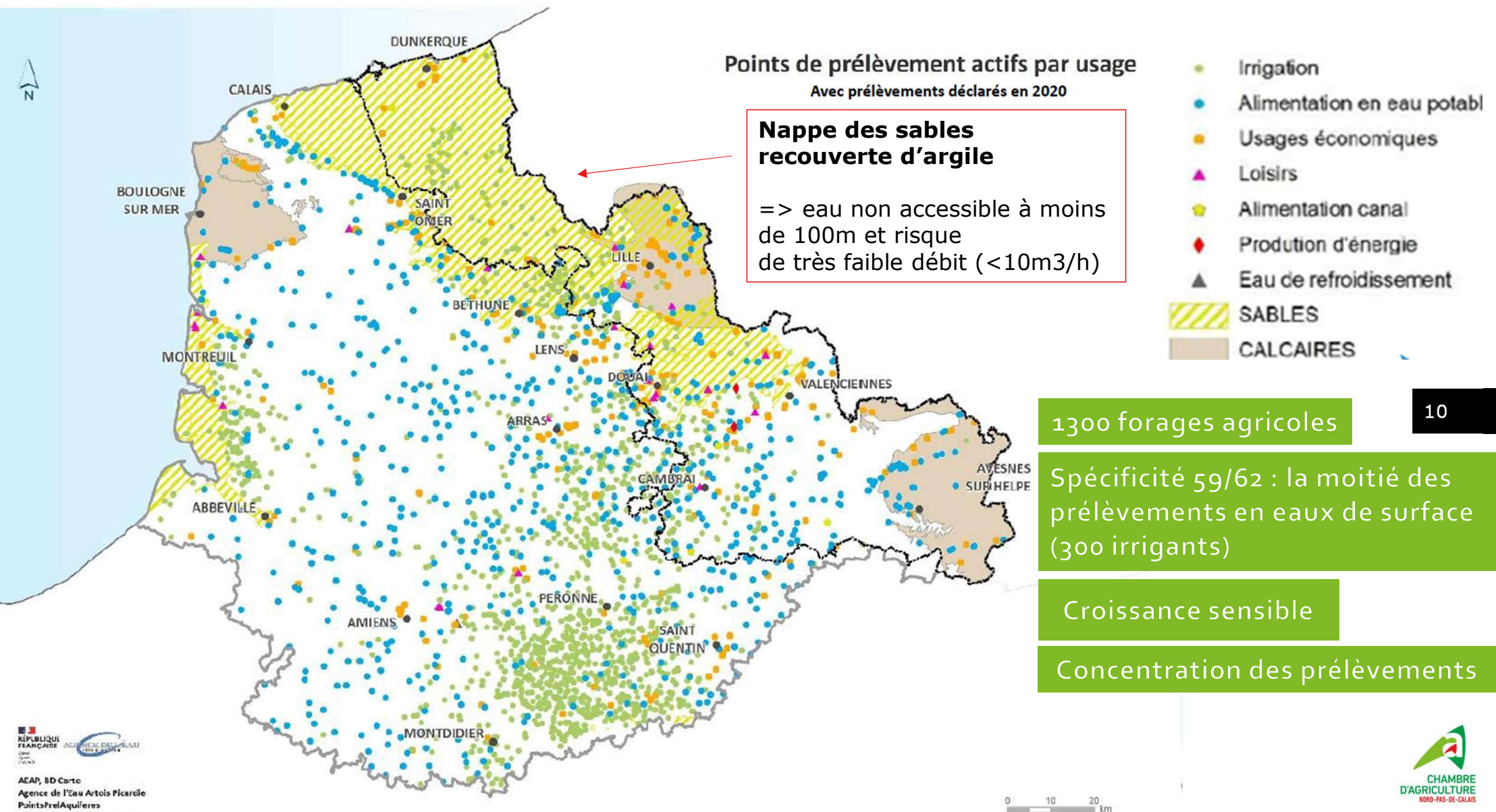
1. Cadre réglementaire et évolution prochaine
2. Objectifs de la gestion volumétrique
3. Présentation de l'outil Irrig'Eau
4. Simulation de cas concrets

Des situations hétérogènes sur les Hauts de France

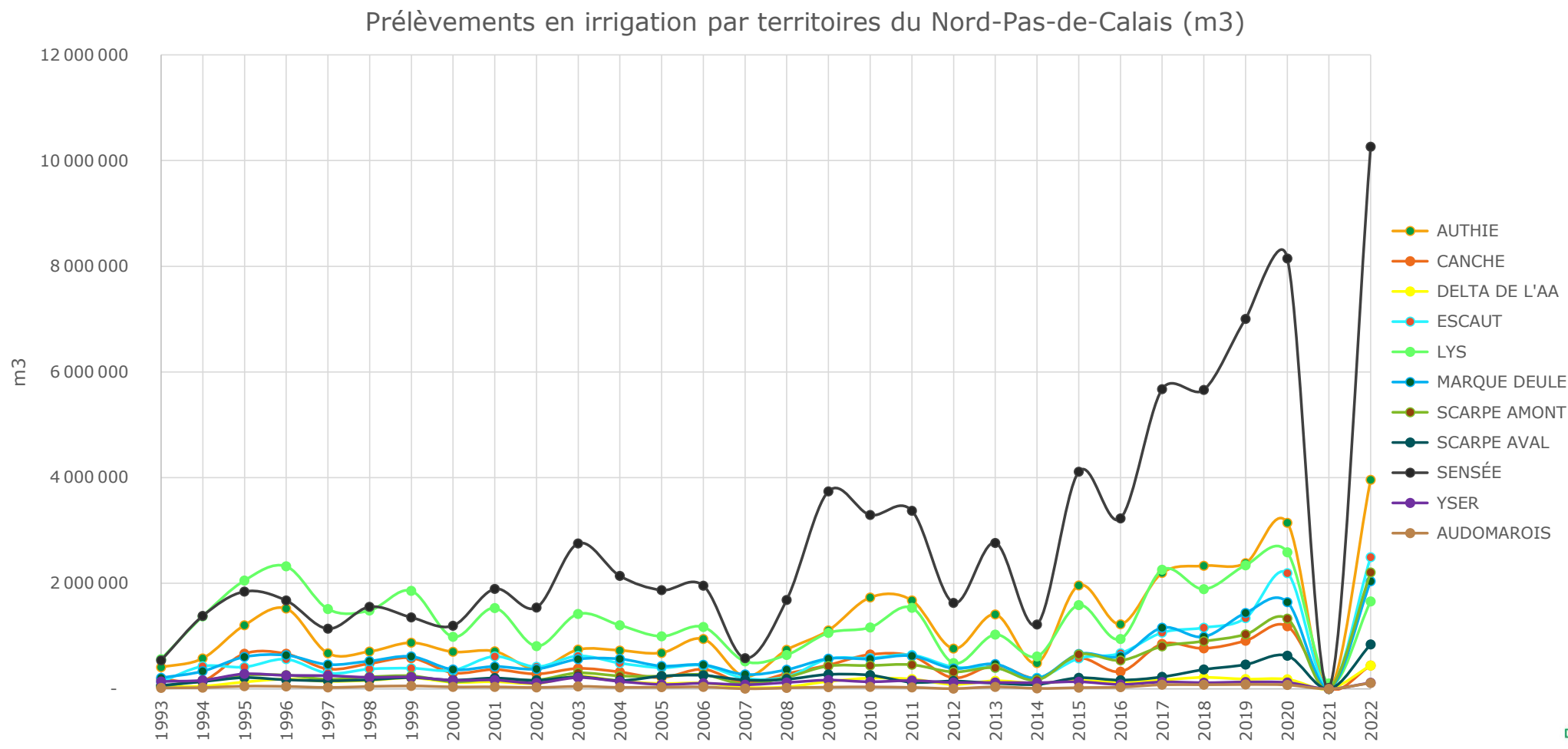
- Sur les réserves en eau souterraines
- Sur la densité de population et d'industries
- Sur la recharge des nappes
- Sur la situation climatique



Limitation des ressources sur certains territoires avec la notion de « partage de l'eau » entre les usagers



Evolution des prélèvements par territoire de SAGE



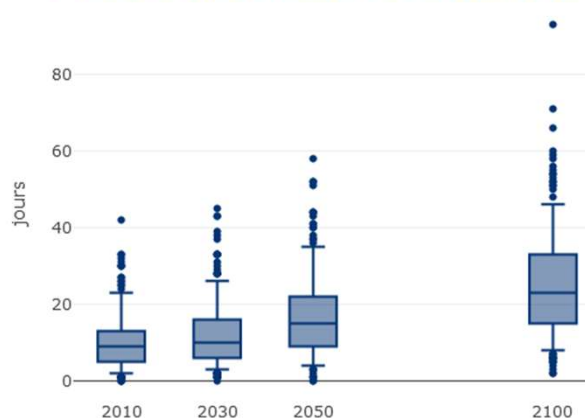
Le changement climatique : réalité et projection locales

- Indicateurs climatiques d'intérêt : T° moyenne, Nombre de jours > x T°C, Nombre de jours de gel, Cumuls de précipitations, ETP, ...

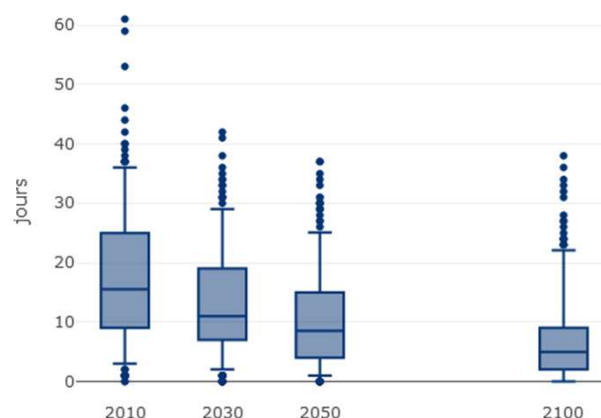
Indicateurs	Observation depuis 1959	2010	2030	2050	2100
T° Moyenne annuelle	+0,3°C / 10ans	11,6	12,1	12,7	13,6
Nombre de jours T°>25°C	X 2	9	10	15	23
Nombre de jours de gel	-30%	15,5	11	8,5	5
ETP Annuel (mm)		615	635	652	679
ETP avril à septembre (mm)		459	469	485	506



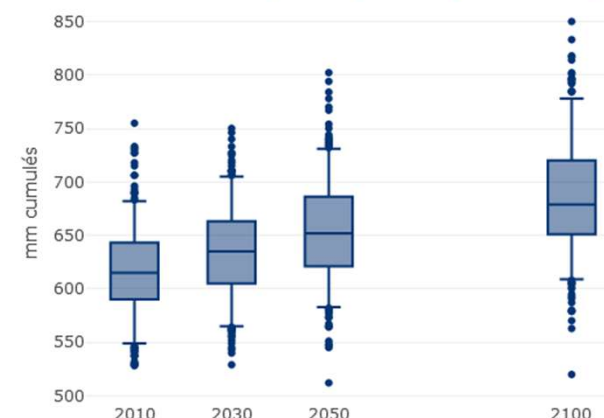
T - Nombre de jours chauds (ou estivaux) par an



T - Nombre de jours de gel par an



H - Cumul annuel d'évapotranspiration potentielle (mm)

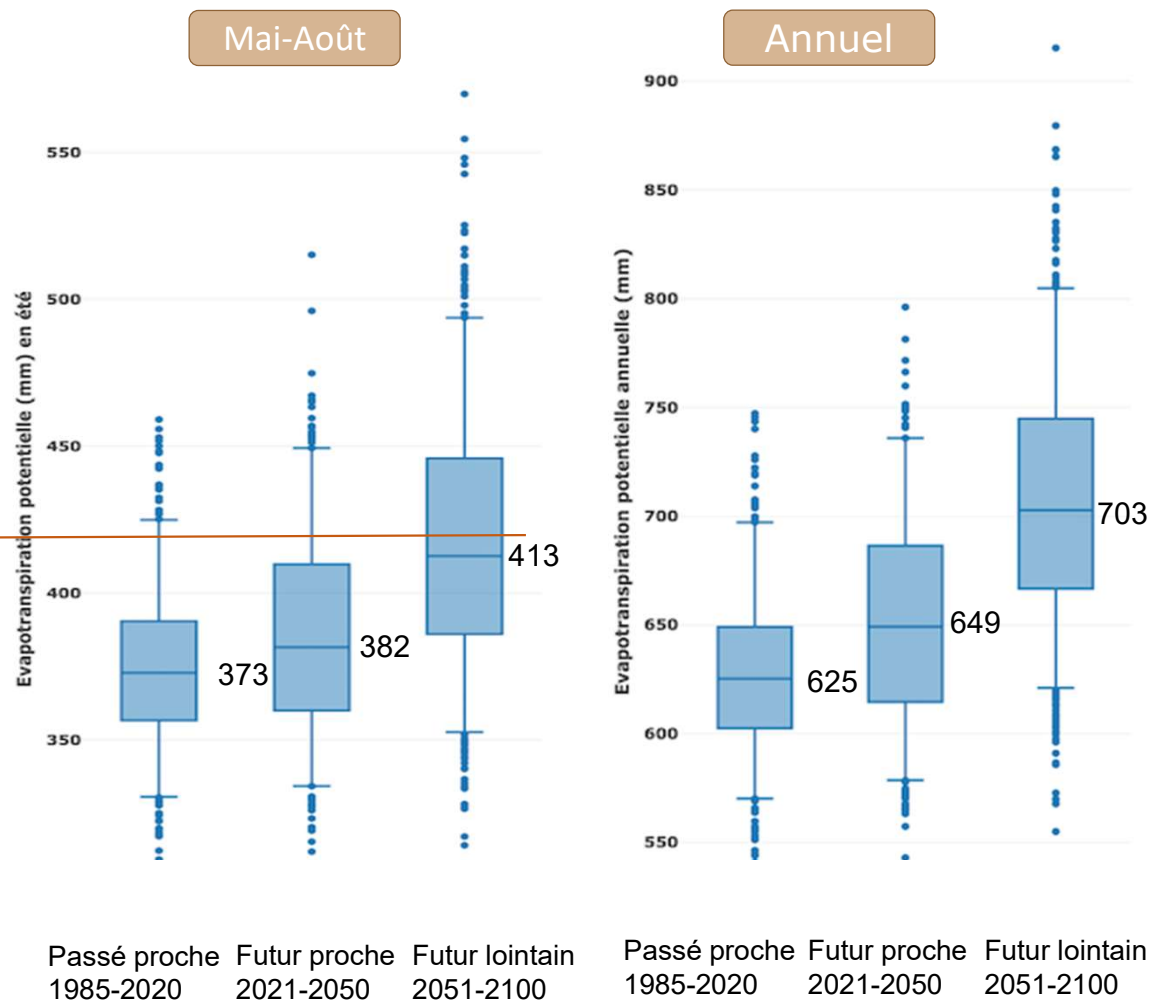


Projections DRIAS de l'évapotranspiration sur le SAGE de l'Aa

Augmentation et variabilité accrue de l'évapotranspiration :

- Augmentation de l'évapotranspiration des cultures au cours de la période mai-août ainsi qu'au niveau annuel
- Amplitude des données ETP plus importante au cours du futur lointain.

Données réelles 2020 et 2022 :
421 mm et 424 mm



Source : Données DRIAS = Merckeghem,
Scénario 8.5 MEDIANES des modèles

Projections DRIAS de la pluviométrie sur le SAGE de l'Aa

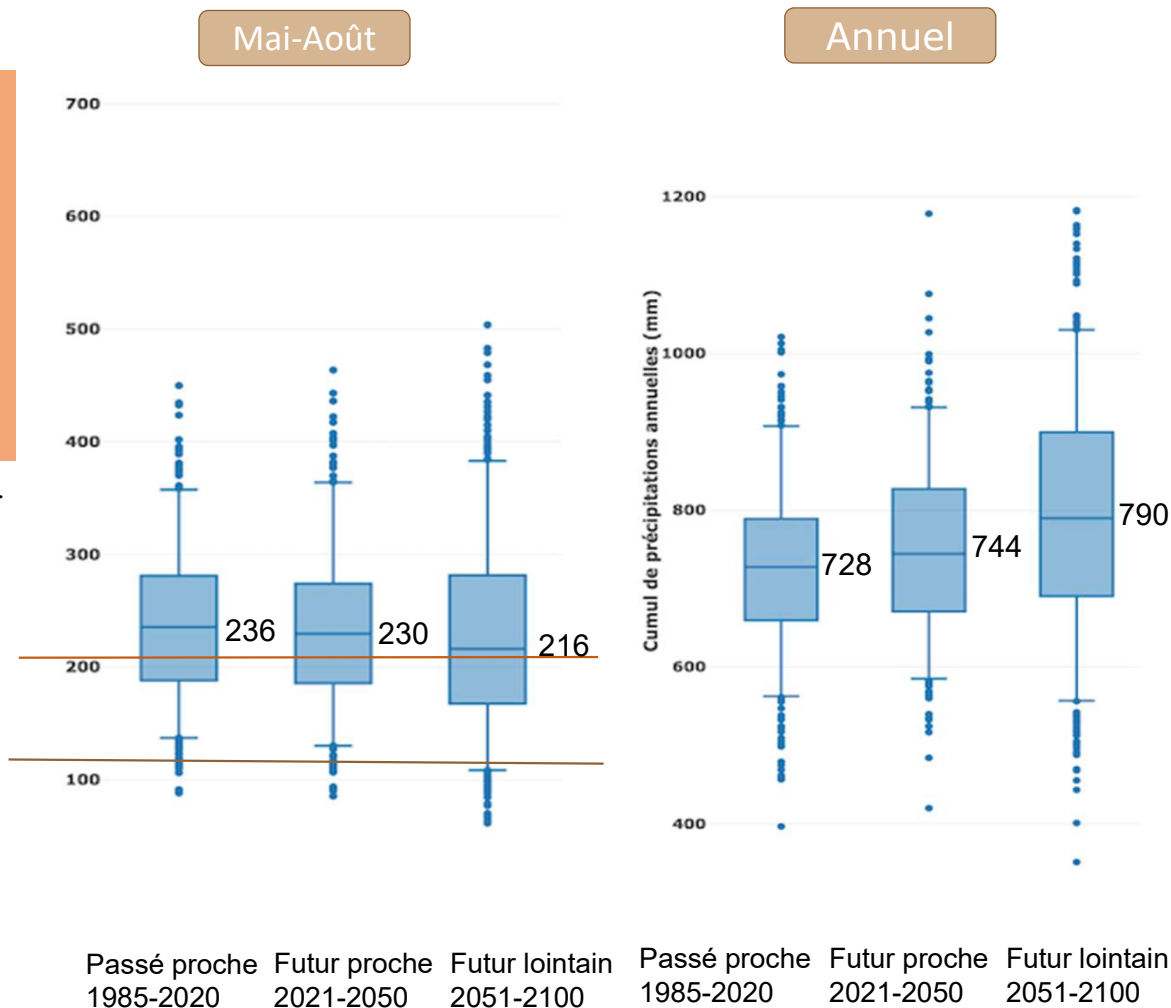
Une variabilité saisonnière de la pluviométrie plus marquée :

- Tendance à la **baisse** de la pluviométrie entre mai et août pour la période 2050-2100 et des extrêmes plus fréquents
- Tendance à l'augmentation de la pluviométrie annuelle pour la période 2050-2100

→ Importance de récupérer l'eau de pluie

Donnée réelle 2020: 209 mm

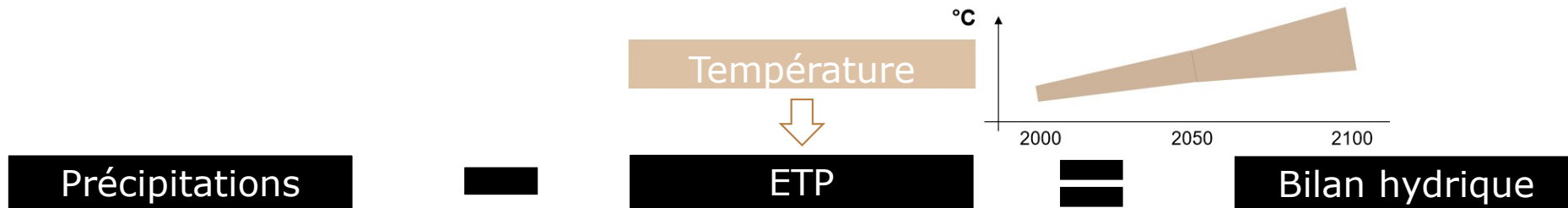
Donnée réelle 2022: 113 mm



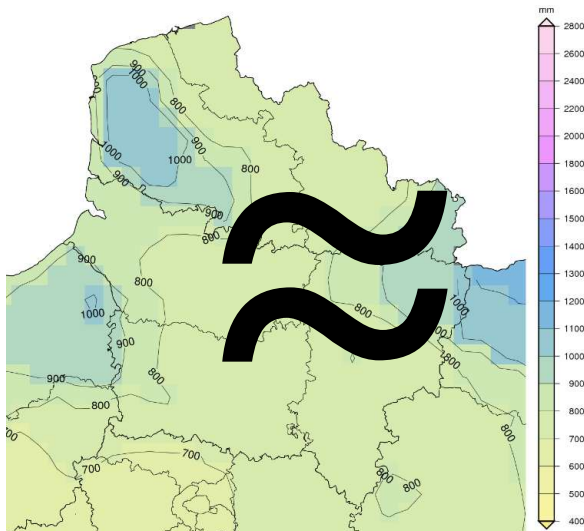
Source : Données DRIAS = Merckeghem,
Scénario 8.5 MEDIANES des modèles

Exemple de projection / besoins en Eau

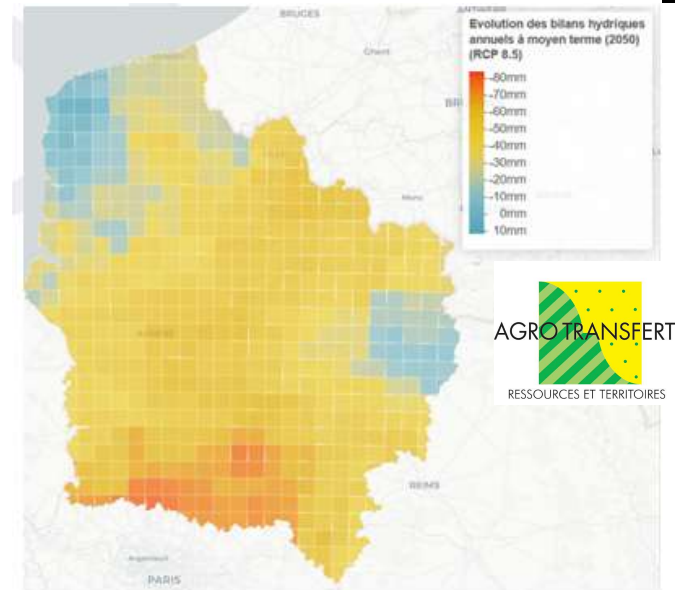
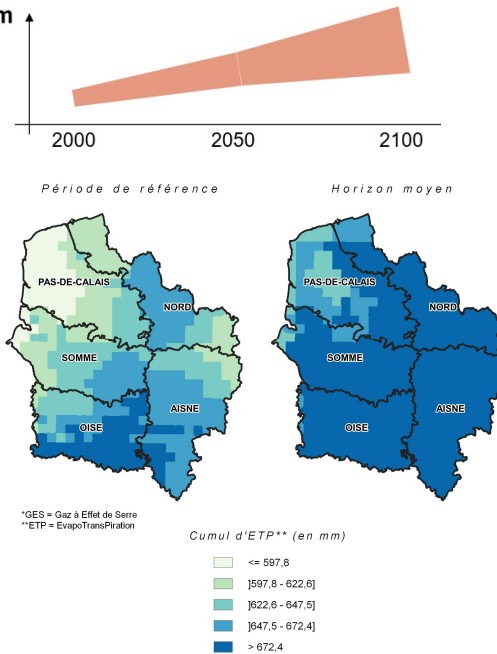
- Evolution projetées du stress hydrique général



Drias
Cumul de précipitations (mm)
pour le RCP8.5 : Scénario sans politique climatique
Horizon moyen (autour de 2055) - Moyenne annuelle
DRIAS-2020 : Modèles CNRM-CM5 / ALADIN63 : correction ADAMONT



Evolution du cumul annuel moyen d'évapotranspiration
Différence par rapport à la période de référence (1951-2005) - Horizon moyen (2041-2070)
Scénario pessimiste d'émission de GES* (RCP 8.5)

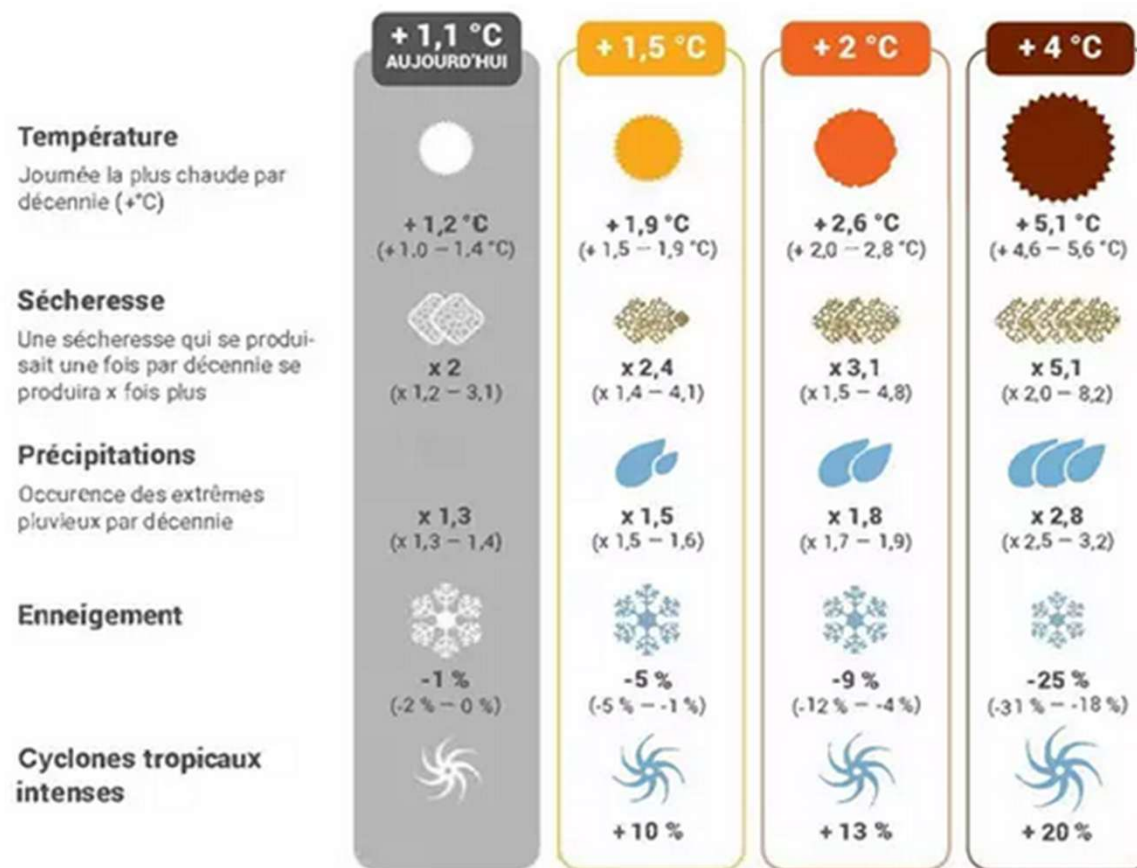


Le changement climatique : réalité et projection locales

- Pour chaque degré supplémentaire



- Conséquences sur les phénomènes extrêmes



Météo-France, selon Giec



Contenu de la formation

1. Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau

1. Le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau
2. Prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui et demain

2. Comprendre la gestion volumétrique et sa mise en œuvre

- 1. Cadre réglementaire et évolution prochaine**
2. Objectifs de la gestion volumétrique
3. Présentation de l'outil Irrig'Eau
4. Simulation de cas concrets

Contexte : un cadre réglementaire qui évolue...

Projet initial de changer les seuils (débits et niveaux de nappe) déclenchant les passages en restriction qui auraient été beaucoup plus **tôt et contraignants**.

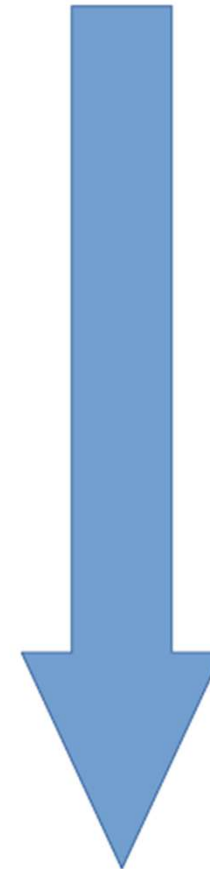
Engagement de la profession agricole à passer en gestion volumétrique dès 2024 (en remplacement de la gestion horaire) pour conserver les seuils actuels.

*Guide national sécheresse 2023,
Arrêtés ministériels,
Accords-cadres nationaux...*

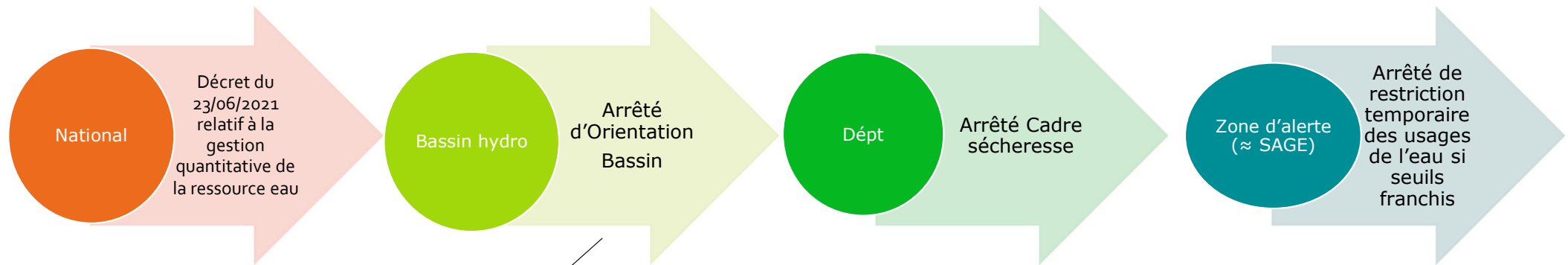
*Arrêté d'orientation de bassin (AOB)
Artois-Picardie 2022*

*Arrêté-cadre interdépartemental (ACI)
Nord – Pas-de-Calais 2023*

*Arrêté préfectoral de restriction
temporaire des usages*



Contexte : un cadre réglementaire qui évolue...



19

Projet initial de changer les seuils (débits et niveaux de nappe) déclenchant les passages en restriction qui auraient été beaucoup plus **tôt et contraignants**.

Engagement de la profession agricole à passer en gestion volumétrique dès 2024 (en remplacement de la gestion horaire) pour conserver les seuils actuels.

Conséquences si changements de seuils

Suivi étiage 2022

VCN3 2022 des stations hydrométriques "référence sécheresse"
du département du NORD

																												Seuils décembre en m³/s				
Bassin Versant	Rivière	Station référence	Dpt	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Seuil vigilance	Seuil alerte	Seuil alerte renforcée	Seuil crise	
				1-15	15-31	1-15	15-28	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31					
N O R D	Sambre	Helpe Mineure	Etroeungt	59	2,07	0,928	1,21	1,64	0,665	0,466	0,466	0,331	0,265	0,245	0,282	0,274	0,226	0,212	0,174	0,186	0,202	0,234	0,312	0,244	0,243	0,377	0,272	0,244	0,35	0,26	0,20	0,17
		Solre	Ferrière	59	1,26	0,866	0,888	1,38	0,876	0,744	0,626	0,461	0,363	0,352	0,348	0,324	0,243	0,224	0,212	0,19	0,202	0,224	0,244	0,217	0,232	0,213	0,283	0,314	0,49	0,38	0,31	0,24
	Scarpe amont, Sensée et Escout	Ecaillon	Thiant	59	1,29	1,18	1,15	1,22	0,969	0,911	0,935	0,776	0,692	0,664	0,684	0,658	0,568	0,566	0,509	0,535	0,496	0,484	0,488	0,519	0,57	0,596	0,603	0,577	0,67	0,56	0,49	0,41
	Scarpe aval	Courant de Coutiches	Flines-lez-Râches	59	0,57	0,232	0,22	0,2	0,138	0,097	0,067	0,049	0,042	0,041	0,043	0,018	0,013	0,013	0,012	0,012	0,014	0,013	0,013	0,014	0,013	0,033	0,036	0,033	0,110	0,081	0,061	0,037
	Marque-Deulle	Marque	Ennevelin	59	0,265	0,147	0,133	0,136	0,1	0,067	0,057	0,039	0,03	0,031	0,042	0,03	0,018	0,014	0,013	0,015	0,021	0,022	0,029	0,037	0,038	0,073	0,069	0,061	0,068	0,052	0,041	0,036
		Yser	Yser	Bambeckue	59	2,89	1,2	0,96	1,23	0,61	0,268	0,517	0,189	0,066	0,057	0,046	0,032	0,015	0,016	0,02	0,019	0,02	0,026	0,047	0,084	0,229	0,928	0,801	0,457	0,290	0,180	0,130

Origine des valeurs : Arrêté Cadre du Nord – Pas de Calais du 02/03/2012 et SDAGE Artois-Picardie 2022/2027 pour les seuils de crise



Contenu de la formation

1. Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau

1. Le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau
2. Prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui et demain

2. Comprendre la gestion volumétrique et sa mise en œuvre

1. Cadre réglementaire et évolution prochaine
- 2. Objectifs de la gestion volumétrique**
3. Présentation de l'outil Irrig'Eau
4. Simulation de cas concrets

Objectifs / résultats

Aujourd'hui Gestion horaire

Applications des restrictions en cas d'Arrêté sécheresse:
Ex de l'irrigation des cultures par canon, rampes ou asperseurs

Vigilance	Sensibilisation des agriculteurs
Vigilance renforcée	Irrigation interdite les samedis et dimanches de 11h à 16h
Alerte	Irrigation interdite les samedis et dimanches de 10h à 18h
Alerte renforcée	Irrigation interdite les mardis, jeudis, samedis et dimanches de 10h à 19h
Crise	Irrigation interdite sauf en cas de réutilisation des eaux usées

L'irrigation localisée est autorisée, sauf en crise.

A partir de 2025 Gestion basée sur des volumes/ exploitation (/!\ ACI en cours de consultation)

Applications des restrictions en cas d'Arrêté sécheresse:

- Ajustement potentiel des volumes en fonction du niveau de recharge des nappes et/ou des débits des cours d'eau constatés en fin d'hiver
- **Restriction potentielle à partir du 1^{er} juin avec réduction de x % du volume ventilé**

22

Vigilance	Sensibilisation des agriculteurs
Vigilance renforcée	Réduction de 5% des volumes utilisables
Alerte	Réduction de 10% des volumes utilisables
Alerte renforcée	Réduction de 20% des volumes utilisables
Crise	Irrigation interdite sauf en cas de réutilisation des eaux usées

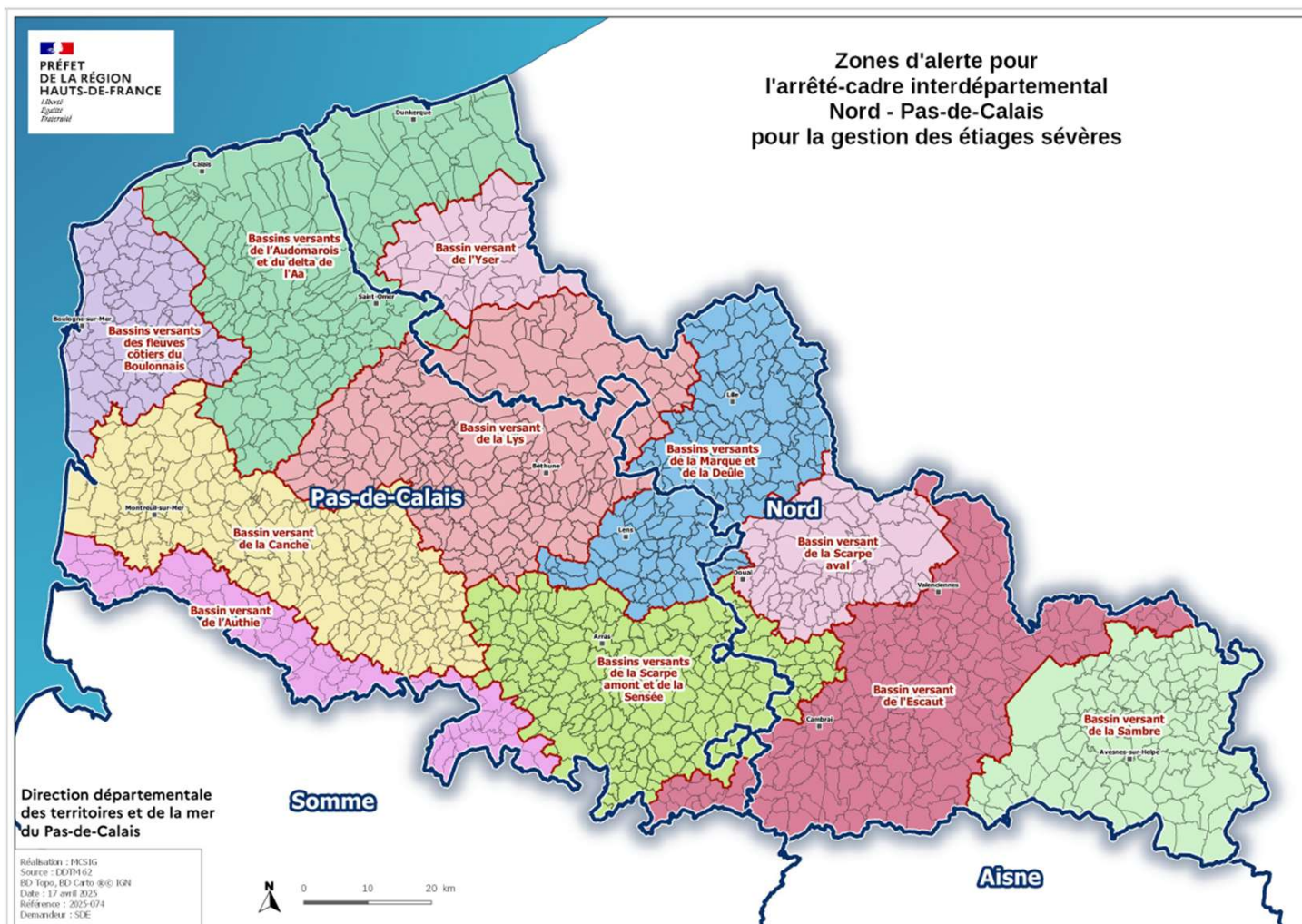
+ prélèvement dans réserves en période de hautes eaux



➤ Une construction commune à la demande des DDTM

- Avec les DDTM, l'Association des irrigants et la profession agricole
- Basée sur des « retours d'expérience » nationaux
- Besoin d'un outil informatique qui réponde à la diversité des situations en NPdC et aux exigences réglementaires
- Choix d'un outil web « IRRIG'EAU » développé par les Chambres d'agriculture des Pays de Loire pour:
 - Saisir les demandes de volume et les index de compteur,
 - Suivre sa consommation,
 - Visualiser les mesures de restriction ou d'interdiction qui s'appliquent aux prélèvements d'eau pour l'irrigation.
- Test sur une trentaine d'exploitation du bassin de la Lys en 2023
- Année 2025 : début de la mise en application sous forme de volontariat

Mise en œuvre en 2025 et 2026



2025 : phase
expérimentale

2026: passage à la
gestion volumétrique
pour tous

**Demande des
identifiants et mots
de passe, tutoriel:**
**[assodesirrigants@
npdc.chambagri.fr](mailto:assodesirrigants@npdc.chambagri.fr)**
ou 03.21.60.57.60



Contenu de la formation

1. Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau

1. Le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau
2. Prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui et demain

2. Comprendre la gestion volumétrique et sa mise en œuvre

1. Cadre réglementaire et évolution prochaine
2. Objectifs de la gestion volumétrique
- 3. Présentation de l'outil Irrig'Eau**
4. Simulation de cas concrets



Menu principal

-  **Accueil**
-  Demande de volume
-  **Ventilation d'été**
-  Relevé des points de prélèvement
-  Impression des demandes de volumes annuels
-  Situation/Arrêté préfectoral
-  Contact
-  Foire aux questions

Connexion

Bonjour, EARL

Déconnexion

Accueil

Bienvenue sur le portail développé par la Chambre d'agriculture, destiné aux irrigants dont l'activité s'inscrit dans le cadre de gestions collectives de l'irrigation pour la réalisation des demandes de volumes et le suivi des prélèvements d'eau d'irrigation.



Fonctionnalités de l'outil

- En début de campagne, chaque irrigant déclare les cultures irriguées qui génèrent un volume d'eau maximum prélevable **par point de prélèvement** (au 31 mars). Ce volume fait l'objet d'une ventilation par quinzaine par l'agriculteur pendant la période estivale.
- Lorsque des arrêtés sécheresse sont pris, les restrictions s'appliquent sur les volumes concernés.
- Le relevé des compteurs **tous les 15 jours** permet de suivre sa consommation pour respecter les éventuelles restrictions

/!\ : cette nouvelle gestion de dispense pas des dossiers Loi sur l'Eau (création et exploitation de forage, prélèvements en eaux de surface...)

Forfaits annuels retenus

CULTURES	Forfaits retenus pour réalisation du prévisonnel annuel d'irrigation
	m3/ha
Pommes de terre	2000
Lin	500
Betteraves sucrières (Bas champs Picards et DELTA DE L'AA uniquement)	250
Haricots verts	1600
Flageolets	1600
Pois de conserve	600
Endives et chicorées	1600
Féveroles	500
Verger	2000
cultures irriguées "de surfaces mineures"	2000
Maïs fourrage et maïs pâte humide (uniquement éleveur et hors métha)	500

- /!\ : les volumes autorisés dans le cadre des récépissés « Loi sur l'eau » restent à respecter

Arbitrages sur l'outil

- Les dates butoirs de saisie :
 - demande de volume : **au 31 mars**
 - ventilation à la quinzaine: **au 31 mai**
 - relevés de compteur: **J+1 (acceptable J+2)**

- Les reports de volume
 - ⇒ Report volume limité au volume prévisionnel de la quinzaine suivante compris
 - ⇒ Cas volume apporté sur une période > volume prévu dans la ventilation => le volume supplémentaire sera soustrait du volume prévisionnel de la quinzaine suivante



Contenu de la formation

1. Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau

1. Le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau
2. Prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui et demain

2. Comprendre la gestion volumétrique et sa mise en œuvre

1. Cadre réglementaire et évolution prochaine
2. Objectifs de la gestion volumétrique
3. Présentation de l'outil Irrig'Eau
4. **Simulation de cas concrets**

Cas d'un point de prélèvement partagé (1)

- Nous sommes 2 irrigants à utiliser un point de prélèvement
 - Demander à l'administrateur de mettre le point de prélèvement en mode « partagé » et **définir qui des 2 irrigants aura « l'autorité »** sur ce point (= celui qui aura la charge de saisir les relevés de compteur pour les 2 irrigants)
 - Chacun fait sa demande de volume et sa ventilation sur ce point
 - Seul celui qui a autorité saisira les relevés de compteur et attribuera un volume pour chacun des irrigants mais le second irrigant verra bien les volumes qui lui sont attribués + les relevés de compteur sur sa page

➤ Pour la 1^{ère} exploitation qui a « autorité »

L'EARL saisit le relevé de compteur et répartit le volume consommé pour l'une et/ou l'autre des exploitations

➤ Pour la 2^e exploitation qui n'a pas « autorité »

Elle voit les volumes consommés mais ne peut enregistrer des relevés de compteur

Bienvenue TEST CA5962 EARL VASSEUR,

Relevés du point de prélèvement PP62364001 (AV_test forage partagé) de EARL TEST CA5962 EARL VASSEUR (IB62835001)

Unité de gestion : Bassin versant de la Lys

Nature de la ressource : Forage

Compteur : CP30000234

Date de référence : 31-05-2024

Dernière valeur connue pour ce compteur : 152500 le 01/04/2024

Valeur du compteur :

Volume consommé en m3 pour autre usage que l'irrigation :

Votre campagne d'irrigation est terminée pour ce point ? ☐ Oui ☒ Non

Attention si vous cochez "oui" l'index saisi sera dupliqué pour toutes les dates postérieures à la date de référence choisie !

Liste des relevés pour ce point partagé :

Identifiant	Volume consommé
IB62450001 - TEST CA5962 GAEC VASSEUR	1000
IB62835001 - TEST CA5962 EARL VASSEUR	0



Bienvenue Aurore VASSEUR-BEUGNET,

Relevés du point de prélèvement PP62364001 (AV_test forage partagé) de TEST CA5962 GAEC VASSEUR (IB62450001)

Unité de gestion : Bassin versant de la Lys
Agache

Nature de la ressource : Forage

Compteur : CP30000234

Date réalisée :

Type de relevé :

Dernière valeur connue pour ce compteur : 175100 le 15/07/2024

Valeur du compteur à la date de référence :

Volume à répartir entre les structures :

Volume consommé en m3 pour autre usage que l'irrigation :

Campagne d'irrigation terminée pour ce point ? ☐ Oui ☒ Non



Relevés du point de prélèvement PP62364001 (AV_test forage partagé) de EARL TEST CA5962 EARL VASSEUR (IB62835001)

Unité de gestion : Bassin versant de la Lys
Agache

Nature de la ressource : Forage

PP62364001 (AV_test forage partagé)	Volume campagne
Volume attribué	36000
Volume attribué pour l'ensemble des utilisateurs de ce point	51000
Volume restant disponible (sous réserve de tenue à jour des relevés)	21400

Votre consommation :



Restriction d'usage par période :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Du	1 avr	31 mai	15 juin	30 juin	15 juillet	31 juillet	15 août	31 août
Au	31 mai	15 juin	30 juin	15 juillet	31 juillet	15 août	31 août	31 oct
Restriction	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	10.00 %	.00 %	.00 %	.00 %
Report	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Non	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)

Suivi des volumes :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Ventilation retenue	.00 %	10.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	10.00 %	.00 %
Volume ventilé sur "point"	0	3 600	7 200	7 200	7 200	7 200	3 600	0
Volume autorisé après restriction	0	3 600	7 200	7 200	6 480	7 200	3 600	0
Report P-1	0	0	0	-300	0	6 480	3 600	0
Autorisé après report P-1	0	3 600	7 200	6 400	6 480	13 680	7 200	0
Volume consommé sur "point"	0	3 600	8 000	3 000	0	0	0	0
Report potentiel P+1	0	0	-300	3 400	6 480	13 680	7 200	0

Vos compteurs Fixes :

Compteur : testCAforage_partage /xxxxxx

Date relevé	01-04	31-05	15-06	30-06	15-07	31-07	15-08	31-08	31-10	
Relevé effectué ?	152500	153500	158100	169100	175100					Gestion du compteur

Retour

Ajouter un commentaire

Relevés du point de prélèvement PP62364001 (AV_test forage partagé) de TEST CA5962 GAEC VASSEUR (IB62450001)

Unité de gestion : Bassin versant de la Lys
Agache

Nature de la ressource : Forage

PP62364001 (AV_test forage partagé)	Volume campagne
Volume attribué	15000
Volume attribué pour l'ensemble des utilisateurs de ce point	51000
Volume restant disponible (sous réserve de tenue à jour des relevés)	7000

Votre consommation :



Restriction d'usage par période :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Du	1 avr	31 mai	15 juin	30 juin	15 juillet	31 juillet	15 août	31 août
Au	31 mai	15 juin	30 juin	15 juillet	31 juillet	15 août	31 août	31 oct
Restriction	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	10.00 %	.00 %	.00 %	.00 %
Report	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Non	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)

Suivi des volumes :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Ventilation retenue	5.00 %	10.00 %	15.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	10.00 %	.00 %
Volume ventilé sur "point"	750	1 500	2 250	3 000	3 000	3 000	1 500	0
Volume autorisé après restriction	750	1 500	2 250	3 000	2 700	3 000	1 500	0
Report P-1	0	0	500	-250	0	2 700	1 500	0
Autorisé après report P-1	750	1 500	2 750	2 750	2 700	5 700	3 000	0
Volume consommé sur "point"	1 000	1 000	3 000	3 000	0	0	0	0
Report potentiel P+1	0	500	-250	-250	2 700	5 700	3 000	0

Vos compteurs Fixes :

Compteur : testCAforage_partage /xxxxxx

Date relevé	01-04	31-05	15-06	30-06	15-07	31-07	15-08	31-08	31-10	
Relevé effectué ?	152500	153500	158100	169100	175100					Gestion du compteur

Retour

Ajouter un commentaire

Relevés du compteur mobile CP30000242 (lys non partagé mobile) de TEST CA5962 GAEC VASSEUR (IB62450001)

Saisie des d'index intermédiaires

Compteur : CP30000242
Dernière valeur connue pour ce compteur : 8000 le 20/06/2024

Point rattaché à la pompe mobile	Date de relevé	Valeur du compteur
Sélectionnez un point		
Sélectionnez un point		
PP62533001 - lys non partagé mobile		
PP62600001 - nave non partagé mobile		
Sélectionnez un point		
Sélectionnez un point		
Sélectionnez un point		

Compteur au 1/04 (peu importe sur quel point) = 1000
prelevement de 1000 sur lys le 13/05: relevé compteur inter après lys = 2000
prelevement de 500 sur nave le 16/05: relevé compteur inter après nave = 2500
31 MAI après nave => compteur =2500
prelevement de 1500 sur nave le 13/06: relevé compteur inter après nave = 4000
15 JUIN après nave => compteur =4000
prelevement de 2000 sur lys le 16/06 : relevé compteur inter après lys=6000
Prélèvement de 2000 sur nave le 20/06: relevé compteur inter après nave= 8000
30 JUIN après nave => compteur =8000
TOTAL lys =1000 + 2000 = 3000
TOTAL nave =500+ 1500+2000 = 4000

Relevés du point de prélèvement PP62533001 (lys non partagé mobile) de TEST CA5962 GAEC VASSEUR (IB62450001)

Unité de gestion :

Nature de la ressource : Prélèvement eau de surface

PP62533001 (lys non partagé mobile)		Volume campagne
Volume attribué		20000
Volume restant disponible (sous réserve de tenue à jour des relevés)		17000

Restriction d'usage par période :								
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Du	1 avr	31 mai	15 jun	30 jun	15 jul	31 jul	15 août	31 août
Au	31 mai	15 jun	30 jun	15 jul	31 jul	15 août	31 août	31 oct
Restriction	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	10.00 %	.00 %	.00 %	.00 %
Report	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Non	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)
Suivi des volumes :								
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Ventilation retenue	.00 %	10.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	10.00 %	.00 %
Volume ventilé sur "point"	0	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000	2 000	0
Volume autorisé après restriction	0	2 000	4 000	4 000	3 600	4 000	2 000	0
Report P-1	0	0	2 000	4 000	0	3 600	2 000	0
Autorisé après report P-1	0	2 000	6 000	8 000	3 600	7 600	4 000	0
Volume consommé sur "point"	1 000	0	2 000	0	0	0	0	0
Report potentiel P+1	0	2 000	4 000	8 000	3 600	7 600	4 000	0

Vos compteurs Mobiles :

Compteur : test gaec vasseur lys nave mobile /tttttt

Date relevé	01-04	31-05	15-06	30-06	15-07	31-07	15-08	31-08	31-10	Gestion du compteur
Relevé effectué ?	1000	2500	4000	8000						

Les relevés intermédiaires du compteur : test gaec vasseur lys nave mobile /tttttt

Ajouter un relevé intermédiaire

Date relevé	Point de prélèvement	Valeur du compteur	Consommation depuis dernier relevé	
01-04-2024	lys non partagé mobile (PP62533001)	1000	-	X
13-05-2024	lys non partagé mobile (PP62533001)	2000	1000	X
16-05-2024	nave non partagé mobile (PP62600001)	2500	500	X
31-05-2024	nave non partagé mobile (PP62600001)	2500	0	X
15-06-2024	nave non partagé mobile (PP62600001)	4000	1500	X
16-06-2024	lys non partagé mobile (PP62533001)	6000	2000	X
20-06-2024	nave non partagé mobile (PP62600001)	8000	2000	X
30-06-2024	nave non partagé mobile (PP62600001)	8000	0	X

Pas besoin de ressaisir sur le 2^e point concerné par le compteur: la saisie se fait automatiquement

Compteur au 1/04 (peu importe sur quel point) = 1000

prelevement de 1000 sur lys le 13/05: relevé compteur inter après lys = 2000

prelevement de 500 sur nave le 16/05: relevé compteur inter après nave = 2500

31 MAI après nave => compteur =2500

prelevement de 1500 sur nave le 13/06: relevé compteur inter après nave = 4000

15 JUIN après nave => compteur =4000

prelevement de 2000 sur lys le 16/06 : relevé compteur inter après lys=6000

Prélèvement de 2000 sur nave le 20/06: relevé compteur inter après nave=8000

30 JUIN après nave => compteur =8000

TOTAL lys =1000 + 2000 = 3000

TOTAL nave =500+ 1500+2000 = 4000

Bienvenue TEST CA5962 GAEC VASSEUR,

Relevés du point de prélèvement PP62600001 (nave non partage mobile) de TEST CA5962 GAEC VASSEUR (IB62450001)

Unité de gestion :

Nature de la ressource : Prélèvement eau de surface

PP62600001 (nave non partage mobile)	Volume campagne
Volume attribué	10000
Volume restant disponible (sous réserve de tenue à jour des relevés)	6000

Restriction d'usage par période :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Du	1 avr	31 mai	15 jun	30 jun	15 jul	31 jul	15 août	31 août
Au	31 mai	15 jun	30 jun	15 jul	31 jul	15 août	31 août	31 oct
Restriction	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	10.00 %	.00 %	.00 %	.00 %
Report	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Non	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)	Oui mais Plafonné (100 %)

Suivi des volumes :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Ventilation retenue	.00 %	10.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	20.00 %	10.00 %	.00 %
Volume ventilé sur "point"	0	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 000	0
Volume autorisé après restriction	0	1 000	2 000	2 000	1 800	2 000	1 000	0
Report P-1	0	0	-500	-500	0	1 800	1 000	0
Autorisé après report P-1	0	1 000	1 500	1 500	1 800	3 800	2 000	0
Volume consommé sur "point"	500	1 500	2 000	0	0	0	0	0
Report potentiel P+1	0	-500	-500	1 500	1 800	3 800	2 000	0

Vos compteurs Mobiles :

Compteur : test gaec vasseur lys nave mobile /tttttt

Date relevé	01-04	31-05	15-06	30-06	15-07	31-07	15-08	31-08	31-10	Gestion du compteur
Relevé effectué ?	1000	2500	4000	8000						

Les relevés intermédiaires du compteur : test gaec vasseur lys nave mobile /tttttt

Ajouter un relevé intermédiaire

Date relevé	Point de prélèvement	Valeur du compteur	Consommation depuis dernier relevé	
01-04-2024	lys non partagé mobile (PP62533001)	1000	1000	✗
13-05-2024	lys non partagé mobile (PP62533001)	2000	1000	✗
16-05-2024	nave non partage mobile (PP62600001)	2500	500	✗
31-05-2024	nave non partage mobile (PP62600001)	2500	0	✗
15-06-2024	nave non partage mobile (PP62600001)	4000	1500	✗
16-06-2024	lys non partagé mobile (PP62533001)	6000	2000	✗
20-06-2024	nave non partage mobile (PP62600001)	8000	2000	✗
30-06-2024	nave non partage mobile (PP62600001)	8000	0	✗

Simulation de cas concrets

- Se connecter sur l'URL de formation:

http://www.gds85.fr/nord_pas_de_calais_formation/index.php?option=com_content&view=article&id=1&Itemid=101

- Saisir identifiant et mot de passe

Id Irrigé	Raison Sociale	Mot de passe initial
IB62529011	TEST LORGIES JUIN	OJDU911
IB62529012	TEST LORGIES JUIN 2	AXCJ010
IB62529013	TEST LORGIES JUIN 3	WFWZ565
IB62529014	TEST LORGIES JUIN 4	NHIK478

Cas pratique : L'EARL X à 1 Forage

1. **Demande de volume** sachant que son assolement est :
4 ha de pommes de terre, 3 ha pois de conserve, 5 ha oignons

2. **Sa ventilation** (=« plan prévisionnel d'irrigation)

Il prévoit de répartir son volume de la façon suivante sur les 3 points:

Volume du 01-04-2025 au 30-05-2025 :	0	%
Volume du 31-05-2025 au 14-06-2025 :	10	%
Volume du 15-06-2025 au 29-06-2025 :	20	%
Volume du 30-06-2025 au 14-07-2025 :	20	%
Volume du 15-07-2025 au 30-07-2025 :	20	%
Volume du 31-07-2025 au 14-08-2025 :	20	%
Volume du 15-08-2025 au 30-08-2025 :	5	%
Volume du 31-08-2025 au 30-10-2025 :	5	%

3. Localisation enregistrée par les administrateurs

4. **Relevé de compteur** sur le forage: (Compteur initial (1^{er} avril)= 150 000m³)

Date de saisie	31-mai	15-juin	30-juin	15-juil	31-juil	15-août	31-août	31-oct
Relevé du compteur	150000	150000	152694	154794	156294	159294	163159	165159

Simulation de cas concrets

- Se connecter sur l'URL de formation:

http://www.gds85.fr/nord_pas_de_calais_formation/index.php?option=com_content&view=article&id=1&Itemid=101

- Saisir identifiant et mot de passe

Id Irrigateur	Raison Sociale	Commune	Mot de passe initial
IB62041002	TEST ARRAS1	ARRAS	LATA727
IB62041003	TEST ARRAS2	ARRAS	EIIN460
IB62041004	TEST ARRAS3	ARRAS	PGJB009
IB62041005	TEST ARRAS4	ARRAS	WTCC087
IB62041006	TEST ARRAS5	ARRAS	PKFM091
IB62041007	TEST ARRAS6	ARRAS	SYRE017
IB62041008	TEST ARRAS7	ARRAS	BQPW039

➤ Cas pratique (suite) : L'EARL X à 1 Forage et 2 prélèvements en eau de surface; 1 compteur fixe (forage) + 1 compteur mobile (eaux de surface)

4. **Relevé de compteur** sur les points de prélèvement eaux de surface: (Compteur initial au 1/04= 1000 m³)

prélèvement de 1000 sur la section 2 Rivière d'Oye le 13/05: relevé compteur inter après lys = 2000

prélèvement de 500 sur la section 2 Canal de Calais le 16/05: relevé compteur inter après nabe = 2500

31 MAI après section 2 Canal de Calais => compteur =2500

prélèvement de 1500 sur la section 2 Canal de Calais le 13/06: relevé compteur inter après nabe = 4000

15 JUIN après section 2 Canal de Calais => compteur =4000

prélèvement de 2000 sur la section 2 Rivière d'Oye le 16/06 : relevé compteur inter après lys=6000

Prélèvement de 2000 sur la section 2 Canal de Calais le 20/06: relevé compteur inter après nabe= 8000

30 JUIN après section 2 Canal de Calais => compteur =8000

➤ Cas pratique (suite) : L'EARL X à 1 Forage et 2 prélèvements en eau de surface; 1 compteur fixe (forage) + 1 compteur mobile (eaux de surface)

4. **Relevé de compteur** sur les points de prélèvement eaux de surface: (Compteur initial au 1/04= 1000 m³)

prélèvement de 1000 sur lys le 13/05: relevé compteur inter après lys = 2000

prélèvement de 500 sur nave le 16/05: relevé compteur inter après nave = 2500

31 MAI après nave => compteur =2500

prélèvement de 1500 sur nave le 13/06: relevé compteur inter après nave = 4000

15 JUIN après nave => compteur =4000

prélèvement de 2000 sur lys le 16/06 : relevé compteur inter après lys=6000

Prélèvement de 2000 sur nave le 20/06: relevé compteur inter après nave= 8000

30 JUIN après nave => compteur =8000

Cas pratique : L'EARL X à 1 Forage

1. **Demande de volume** sachant que son assolement est :
20 ha de pommes de terre, 5 ha de haricots verts et 5 ha d'oignons

2. **Sa ventilation** (=« plan prévisionnel d'irrigation»)
 Il prévoit de répartir son volume de la façon suivante :

L'irrigation localisée est autorisée, sauf en crise.

Volume du 01-04-2025 au 30-05-2025 :	0	%
Volume du 31-05-2025 au 14-06-2025 :	10	%
Volume du 15-06-2025 au 29-06-2025 :	20	%
Volume du 30-06-2025 au 14-07-2025 :	20	%
Volume du 15-07-2025 au 30-07-2025 :	20	%
Volume du 31-07-2025 au 14-08-2025 :	20	%
Volume du 15-08-2025 au 30-08-2025 :	5	%
Volume du 31-08-2025 au 30-10-2025 :	5	%

3. Localisation enregistrée par les administrateurs

4. **Relevé de compteur** sur le forage : (Compteur initial = 130 000m³)

Date de saisie	31-mai	15-juin	30-juin	15-juil	31-juil	15-août	31-août	31-oct
Relevé du compteur	130000	130000	142694	144794	146294	149294	160159	160159

➤ Evaluation, Temps d'échange



hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

